

moyens ordinaires, peuvent rationnellement être *essayées* par le mercure. Arrive-t-on jamais, d'ailleurs, à une certitude en cette matière; et, la syphilis personnelle étant écartée, peut-on jamais affirmer qu'une influence syphilitique héréditaire est hors de cause?

§ 3. — Antimoniaux

Les médicaments à base d'antimoine sont peu employés aujourd'hui dans le traitement des maladies chroniques de la peau, et cette indifférence contraste avec l'emploi fréquent que l'on en faisait jadis. Devergie a restauré cette application des antimoniaux<sup>(1)</sup>. Bœck (de Christiania) et Campardon y ont eu recours également avec avantage, et ce dernier a cru que l'émétique, à la dose journalière de 1 centigr., pouvait à la longue modifier très-favorablement l'*acné rosacea*. Les essais de Hardy et de Bazin n'ont pas confirmé les résultats annoncés par Devergie; aussi les antimoniaux sont-ils à peu près bannis aujourd'hui du traitement des maladies de la peau.

Je crois que, si l'on voulait reprendre ces essais, il faudrait préférer à l'émétique, qui a une action perturbatrice, soit l'antimoine métallique (5 à 10 centigr.), soit le kermès (5 à 10 centigr.), soit le sulfure d'antimoine sous forme de pilules de Kunckel<sup>(2)</sup>, soit enfin sous forme de *tisane de Feltz*<sup>(3)</sup>. Celle-ci agit-elle surtout par les petites quantités d'arsenic que contient le sulfure d'antimoine naturel employé à sa préparation? Ce n'est pas improbable.

§ 4. — Arsenicaux

L'arsenic domine la thérapeutique de l'herpétisme, et l'on peut dire qu'il est à cette diathèse ce que l'iode est à la scrofule; aussi l'emploi de ce médicament, sous ses formes variées, s'est-il étendu outre mesure et les efforts des dermatologistes actuels

(1) 807. Devergie associait 25 milligr. de *tartre stibié* à 4 gram. de crème de tartre dans du pain azyme ou des confitures, et faisait boire un demi-verre d'eau sucrée.

(2) 808. Les *pilules anti-herpétiques de Kunckel* sont du poids de 20 centigr., et contiennent chacune 5 centigr. de sulfure d'antimoine et 15 centigr. d'extrait de douce-amère. On en donne de 1 à 10.

(3) 809. La *tisane de Feltz*, dont la formule a été conservée dans le Codex, se prépare avec du sulfure d'antimoine et de la salsepareille, suivant un mode que nous ne pouvons indiquer. Nous y reviendrons bientôt à propos de médicaments antisiphilitiques.

tendent-ils à resserrer le cercle de ses applications. On s'accorde assez généralement à admettre que les formes sèches et héréditaires des dermatoses sont celles qui l'indiquent de préférence. Bazin le croit utile dans les herpétides, mais contre-indiqué dans les arthritides. J'ai dit plus haut combien cette distinction clinique est difficile, en admettant même, ce qui n'est pas démontré, que l'arthritisme puisse commander des dermatoses comme le fait l'herpétisme. L'utilité de l'arsenic est constatée par une expérience si complète, dans le traitement des maladies chroniques de la peau, qu'il n'est pas nécessaire d'insister sur ce point de thérapeutique. L'eczéma chronique, le psoriasis, la *lepra vulgaris*, l'ichthyose, le pityriasis, etc., sont les formes de l'herpétisme qui semblent le mieux indiquer ce médicament; mais il faut, à mon avis, se déterminer, pour l'employer, moins sur la forme de la dermatose que sur les caractères qui lui assignent une origine diathésique.

Delioux de Savignac a, non sans raison, à mon avis, proposé de considérer comme herpétiques les éruptions furonculaires de longue durée chez des sujets qui ne sont pas glycosuriques et qui offrent du pityriasis, des granulations pharyngiennes, de l'eczéma, etc. Ces furoncles sont petits, multiples; leur évolution est lente et comme primitivement chronique; ils siègent de préférence à la nuque ou au rebord palpébral, où ils constituent l'*orgelet*. Ce thérapeute a conseillé contre cette manifestation de l'herpétisme l'emploi de l'arséniate de soude. (Delioux, *le Furoncle; ses relations avec l'herpétisme et son traitement par l'arsenic*, in *Bullet. de therap.*, 1873, t. LXXXIV, p. 529.) Cette application de l'arsenic, mentionnée déjà par Schweich en 1848, me paraît mériter de fixer l'attention.

L'arsenic peut être employé contre l'herpétisme sous les formes les plus diverses. L'acide arsénieux [778], la liqueur de Fowler [567], celle de Pearson [779], les solutions d'arséniate de soude [94], les pilules asiatiques [778], sont les plus usuelles. Mais, quand certains états constitutionnels ou diathésiques viennent compliquer l'herpétisme, on peut recourir à des préparations complexes dans lesquelles l'arsenic est combiné à d'autres médicaments actifs. Tels sont l'arséniate de fer<sup>(4)</sup>, conseillé par Bielt, puis par Duchesne-Duparc (*Comptes*

(4) 810. L'*arséniate de fer*, préparé par la réaction d'une dissolution de sulfate ferreux sur une dissolution d'arséniate de soude, est un sel contesté au point de vue de sa stabilité et de son aptitude à introduire dans l'économie des proportions utiles de fer, mais auquel l'expérience accorde cependant une certaine utilité.

rend. *Ac. des sciences*, 1854), l'iodure d'arsenic <sup>(1)</sup>, la liqueur de Donovan <sup>(2)</sup>, dans laquelle l'iode, le mercure et l'arsenic sont associés.

Les médecins anglais se servent beaucoup de cette préparation, qui, au dire de Neligan, est susceptible de produire de bons effets dans les cas où on peut supposer que l'herpétisme est compliqué de syphilis. Mais c'est un médicament très-actif et dont il faut surveiller les doses et les effets.

#### § 5. — Cuivre

Le cuivre serait-il de nature à combattre la diathèse herpétique? Je l'ignore, mais je connais un exemple de lupus du nez soigné infructueusement par les autres moyens et qui a guéri sous l'influence des eaux de Saint-Christau prises avec persévérance. Ces eaux paraissent devoir leur activité au cuivre qu'elles contiennent. Une thèse a, d'ailleurs, été publiée sur cette question. (Arnaude, *Quelq. considérat. sur l'eczéma hypertrophique observé aux eaux de St-Christau*. Thèse de Montpellier, 1878.)

#### § 6. — Cantharides

La *teinture de cantharides* <sup>(3)</sup> a été employée assez souvent contre les dermatoses chroniques, et l'eczéma, le psoriasis, voire

Les *pillules de Biett* sont la forme sous laquelle on les emploie d'ordinaire; elles ont la formule suivante:

2 Arséniate de fer.....	3 centigr.
Extrait de houblon.....	10 —
Racine de gayac pulvérisé.....	} àà q. s.
Sirop de fleurs d'oranger.....	

F. 10 pilules. On en donne 1 à 5 par jour.

<sup>(1)</sup> **811.** L'iodure d'arsenic s'emploie habituellement sous forme de *pillules de Thompson*, contenant chacune 5 milligr. de ce sel et 10 centigr. d'extrait de ciguë. On en prescrit 1 ou 2.

<sup>(2)</sup> **812.** La *liqueur de Donovan*, ou *iodo-arsénite de mercure*, reconnaît des formules diverses, ce qui est fâcheux pour un médicament de cette activité. Soubeiran, Pedrelli, Ferrari, l'ont modifiée. Je crois qu'il faut s'en tenir à la formule primitive, et je la reproduis ici d'après Neligan (*Medicines; their uses and mode of administration*, seventh edit; Dublin, 1867, p. 619). Préparée par la réaction de l'arsenic pur, de l'iode et du mercure, cette liqueur, de couleur jaune verdâtre pâle, contient, par 4 gram., environ 5 milligr. d'arsenic, 15 milligr. de mercure et 45 milligr. d'iode. On en donne de 20 à 30 gouttes, trois fois par jour. La formule anglaise paraît plus active que les formules imitées.

<sup>(3)</sup> **813.** La *teinture de cantharides* du Codex est préparée par une macération de parties égales de poudre de cantharides et d'alcool à 80°. On la donne aux doses de 5 à 20 gouttes.

même l'ichthyose, ont été traités avec quelques succès par ce moyen, auquel Rayer, Biett, Cazenave, ont donné un instant de vogue. La cantharide agit-elle dans ces cas par une action antiherpétique ou par un mécanisme indirect de substitution locale, en éliminant sa *cantharidine*, en partie, par la peau et en ravivant ainsi des lésions de cette membrane qui ne peuvent guérir sans sortir de la torpidité?

#### § 7. — Antiherpétiques végétaux

Ce groupe de médicaments nous conduit en pleine doctrine de la *dépuratation*, c'est-à-dire en plein humorisme. Les dépuratifs, auxquels était dévolu le soin de purifier le sang, de le débarrasser des *âcres*, des *vices*, des *hétérogènes* qu'il contient, soit en détruisant ceux-ci, soit en les poussant violemment vers les émonctoires, embrassaient à la fois tous les altérants (soufre, iode, arsenic, etc.) et tous les stimulants des sécrétions. Il faut ici resserrer le sens de ce mot et le remplacer par celui d'*antiherpétiques*.

La doctrine des dépuratifs est chère au vulgaire, qui lui a donné un refuge dont les assauts de la médecine scientifique ne l'expulseront pas. Nous ne la pourchasserons pas sur ce terrain, et nous nous contenterons de dire ce qu'il est raisonnable de penser aujourd'hui de la valeur de ces moyens.

Les eaux minérales arsenicales ne peuvent manquer d'avoir, dans le traitement de certaines manifestations de l'herpétisme, une réelle efficacité. Les eaux de la Bourboule et celles d'Avène (Hérault) sont particulièrement indiquées dans les dermatoses sèches: eczéma, pityriasis, psoriasis, ichthyose. Ces dernières eaux, d'une température de 28°, faiblement minéralisées par le carbonate de soude, le sulfate de magnésie, le chlorure de sodium, doivent probablement leur utilité, dans le traitement de diverses maladies chroniques de la peau, à l'arséniate de soude qu'elles contiennent. Les affections qui se produisent chez des sujets scrofuleux semblent en tirer le meilleur parti.

Barbier (d'Amiens) a fait remarquer avec raison que le groupe des dépuratifs, embrassant à la fois des substances émollientes, amères, âcres, etc., accuse, par l'hétérogénéité des substances qui le composent, le vague et l'incohérence des idées qui ont présidé à sa formation.

Des dépuratifs ou antiherpétiques dont l'action est basée sur le jeu d'une hypercrinie, nous n'avons rien à dire ici, cette application ayant déjà été traitée dans le premier volume (voyez pag 127). Nous nous contenterons de mentionner les substances auxquelles une constatation empirique attribue une certaine

efficacité dans le traitement des dartres. Telles sont : la *salsepareille*, l'*hydrocotyle asiatique*, la *douce-amère*, l'*orme pyramidal*, le *houblon*, la *pensée sauvage*, etc.

1° *Salsepareille*. — Je ne fais qu'indiquer la salsepareille, qui, avec les autres bois sudorifiques : squine, gayac, sassafras, est considérée comme *dépurant le sang* par une vertu sudorifique qui est encore à démontrer. La discussion de ses propriétés dépuratives sera mieux placée à propos des médications antisyphilitiques.

2° *Douce-amère*. — Poupart a surtout vanté la douce-amère comme moyen antiherpétique, et il attribue la priorité de cette application à Carrère. Il cite cinq observations, dont deux lui sont personnelles, et qui ne permettent guère de refuser une certaine efficacité à ce moyen (Poupart, *op. cit.*, p. 193)<sup>(1)</sup>. Une exacerbation passagère des accidents locaux, une action sudorifique et diurétique, quelques troubles nerveux sans gravité, ont été notés par ces deux observateurs. On ne sera fondé à contester leurs résultats que quand on aura expérimenté sans succès la douce-amère en se plaçant dans les mêmes conditions qu'eux.

3° *Hydrocotyle asiatique*. — L'*hydrocotyle asiatique*, ou *bevilacqua*, a été introduite dans la thérapeutique de la lèpre tuberculeuse par le docteur Boileau (de Maurice), qui, ayant déjà perdu deux de ses frères de cette cruelle maladie et s'en voyant atteint lui-même, employa l'*hydrocotyle* et lui dut sa guérison. Un pharmacien distingué de la marine, J. Lépine, signala cette propriété de l'*hydrocotyle* et lui attribua une efficacité très-grande contre la lèpre. Les essais tentés à Saint-Louis par Devergie, et à Cherbourg par J. Lecoq, n'ont pas confirmé les espérances qu'on avait conçues d'abord ; mais le premier de ces observateurs a été frappé des résultats qu'il a obtenus de

<sup>(1)</sup> 814. Voici comment Poupart et Carrère employaient la *douce-amère*. Ils s'en servaient aux doses initiales de 4 gram., qu'ils augmentaient progressivement jusqu'à 30 gram. On continuait quelquefois pendant quatre mois ce traitement. L'extrait était souvent prescrit par eux et porté jusqu'aux doses de 30 à 40 grains par jour (1 gr. 50 à 2 gram.). On recommençait tous les ans : la première année, pendant trois mois ; la seconde, pendant deux ; et enfin pendant un mois seulement, à la dose de 12 gram. chaque jour. Poupart associait quelquefois le soufre à la douce-amère, et pensait que le soufre augmentait l'action de ce dernier médicament, ce qui, assurément, n'a pas lieu de surprendre.

l'*hydrocotyle* dans l'eczéma chronique. Lecoq ayant échoué dans le *psoriasis inveterata*, l'ecthyma chronique, les syphilides squameuses, il faut conclure de ces essais, d'ailleurs insuffisants, que l'*hydrocotyle* n'a montré jusqu'ici son utilité que contre l'eczéma chronique. Mais, si les lèpres anciennes qui ont été soumises, à Paris et à Cherbourg, à ce moyen n'ont pas guéri par lui, il ne faudrait pas en conclure que la lèpre récente lui est toujours réfractaire.

L'*hydrocotyle asiatique* <sup>(4)</sup>, dont l'action physiologique est d'ailleurs légère et peu marquée, contient un alcaloïde, la *velarine*, qui n'a pas, que je sache, été employée isolément.

4° *Orme pyramidal*. — Ce médicament, anciennement employé, a été restauré en 1845 par Devergie, qui a cru reconnaître à l'écorce de l'*ulmus americanus* des propriétés antiherpétiques réelles. C'est surtout dans l'impétigo et l'eczéma impétigineux, à forme chronique, des sujets scrofuleux que ce médicament lui a paru utile <sup>(2)</sup>. Je devais signaler ce moyen, au sujet duquel je n'ai aucune expérience personnelle.

5° *Houblon*. — Le houblon est amer, apéritif, diurétique, etc. ; est-il *dépuratif* au sens que nous donnons à ce mot ? On le croit, on l'emploie, rien ne le prouve <sup>(3)</sup>.

6° *Dépuratifs divers*. — J'en dirai autant de la *pensée sauvage*, employée encore par Hardy <sup>(4)</sup> ; de la *fumeterre* <sup>(5)</sup>, de la *patience* <sup>(6)</sup>, du *pissenlit* <sup>(7)</sup>, de la *chicorée sauvage* <sup>(8)</sup>, etc.

<sup>(1)</sup> 815. La racine de l'*hydrocotyle asiatica* est la seule partie usitée de la plante. On emploie la *poudre* aux doses de 10 à 40 gram. par jour ; — l'extrait, aux doses de 50 centigr. à 2 gram. ; la *tisane* préparée par décoction avec 30 gram. pour un litre.

<sup>(2)</sup> 816. On prescrit la *tisane d'orme pyramidal* préparée avec 40 à 50 gram. d'écorce pour un litre. On a aussi préparé un sirop contenant, par 100 gram., le principe actif de 25 gram. de cette écorce.

<sup>(3)</sup> 817. La *tisane de houblon* se prépare par infusion ou décoction avec 30 gram. de cônes de houblon par litre.

<sup>(4)</sup> 818. Hardy associe la *pensée sauvage* à parties égales de séné (4 gr. de chaque) pour un litre de tisane ; 2 à 3 verres tous les deux jours, à jeun.

<sup>(5)</sup> 819. La *tisane de fumeterre* se prépare dans les proportions de 10 pour 1000. L'extrait se donne aux doses de 2 à 10 gram.

<sup>(6)</sup> 820. La *tisane de patience* se prépare par décoction de 20 de racine pour 1000 d'eau.

<sup>(7)</sup> 821. Le *pissenlit* s'emploie sous forme de tisane (30 à 40 pour 1000), ou de suc, 30 à 50 gram.

<sup>(8)</sup> 822. *Tisane de chicorée sauvage*, 10 à 15 gram. par litre.

Nous aurions pu allonger, et de beaucoup, cette liste des agents de la médication antiherpétique ; nous l'eussions fait sans utilité aucune. Nous n'avons parlé ni des alcalins, ni des balsamiques, parce que ces moyens, à notre avis du moins, sont plutôt des médicaments des lésions cutanées herpétiques que de la diathèse elle-même.

On sait que les formulaires comptent par centaines, si ce n'est par milliers, les solutions, lotions, pommades, onguents, bains, auxquels on attribue la propriété de guérir les maladies chroniques de la peau. C'est un fouillis véritable dans lequel sont rapprochés les médicaments les plus disparates. Essayons de mettre un peu d'ordre clinique dans ce chaos, en groupant les substances qui se ressemblent et en les rapportant à l'indication qu'elles remplissent : 1° *Modificateurs de la sécrétion épidermique* : lotions alcalines (1), bains alcalins (2), glycérine et glycérolés simples. 2° *Paraticides des dermatozoaires ou des dermatophytes* : topiques mercuriels, onguent mercuriel (3), lotions, bains généraux et bains locaux (4) mercuriels ; liqueur de Gowland (5) ; essences, baumes. 3° *Médicaments des indications locales com-*

(1) 823. La *lotion alcaline* du Codex est au 20°. Jeannel remplace l'eau par l'hydrolat de laurier-cerise, dont l'action sédative ne peut qu'être utile dans les dermatoses prurigineuses.

(2) 824. Le *bain alcalin* du Codex prescrit 250 gram. de carbonate de soude par 300 litres d'eau. Jeannel, faisant remarquer que cette formule ne donne que 83 centigr. de carbonate de soude par litre, conseille, avec raison, de doubler ou même de tripler la quantité de carbonate de soude.

(3) 825. La *glycérine* peut s'employer pure ou sous forme de glycérolé d'amidon du Codex (il est au 15°). Ce glycérolé d'amidon peut servir de base aux diverses pommades. (Voir Demarquay, *de la Glycérine et de ses applications à la chirurgie et à la médecine*, 3<sup>e</sup> édit. ; Paris, 1867, chap. III, p. 145.)

(4) 826. Le *bain mercuriel* du Codex contient 10 gram. de sublimé, 50 gram. d'alcool à 90° et 300 gram. d'eau pour un bain ordinaire.

Les *bains locaux* doivent contenir environ 10 centigr. de sublimé par litre.

Les *lotions mercurielles* peuvent doubler la dose du sublimé contenue dans la liqueur de van Swieten, soit 2 gram. par litre.

(5) 827. La *liqueur de Gowland* a la formule suivante : dans une émulsion de 90 gram. d'amandes amères mondées dans 500 gram. d'eau, on ajoute 80 centigr. de bichlorure de mercure, 2 gram. de chlorhydrate d'ammoniaque, 15 gram. d'alcool à 85° et 15 gram. d'hydrolat de laurier-cerise. On peut se servir de cette liqueur pour lotions, soit pure, soit étendue de son poids d'eau. Il faut, pour ces lotions, se servir d'un petit tampon de mousseline au lieu d'éponge.

*munes* : topiques émoullissants, astringents, phlogogénétiques ou produisant une inflammation artificielle.

Ce cadre renferme à peu près tous les moyens topiques que l'on oppose aux manifestations cutanées de la diathèse herpétique. Deux grands faits, disons-le en terminant, dominent le traitement des maladies chroniques de la peau et il faut les avoir toujours présents à l'esprit : l'importance des états constitutionnels et diathésiques, la fréquence du parasitisme ; le premier est la clef du traitement général, le second celle du traitement local. Il est inutile de faire remarquer que, s'il faut être *spécialiste* pour bien diagnostiquer les maladies de peau, il faut être *médecin*, dans la plus large acception du mot, pour les bien traiter.

Une question du plus grand intérêt pratique me reste à examiner : c'est celle de la répercussion herpétique et de la ligne de conduite qu'elle trace. Les dartres sont-elles du nombre des maladies « qu'il est dangereux de guérir, » et rentrent-elles, à ce titre, dans la catégorie de celles que Raymond (de Marseille) a comprises dans son livre ? (Raymond (de Marseille), *Traité des Maladies qu'il est dangereux de guérir*.) Si l'on consulte les anciens auteurs, qui voyaient partout des faits de répercussion, et qui, par un paralogisme manifeste, prenaient souvent des faits de concomitance ou de succession pour des rapports de cause à effet, il faudrait s'en tenir à la pure expectation et respecter, avec le plus grand soin, ces manifestations locales de l'herpétisme. Entre le scepticisme, qui nie tout, et la réserve, qui se défie de l'exagération, il y a un moyen terme. Il est incontestable qu'une localisation herpétique qui a mis fin à un trouble fonctionnel plus ou moins grand, et dont l'apparition a coïncidé avec l'amélioration d'une santé délicate, mérite un certain respect ; mais il faut tout d'abord établir qu'elle a une racine diathésique. Combien, en effet, de dermatoses locales, souvent parasitaires, source de malaise et de dégoûts, pour lesquelles on a des ménagements injustifiables parce qu'on les croit l'expression d'un *besoin pathologique* qui ne saurait être contrarié sans inconvénients. C'est au tact médical, à l'esprit d'analyse clinique, qu'il faut confier le soin de juger ces questions délicates. Il est certain, d'un autre côté, que quand des éruptions, même de cause externe, ont pris droit de cité dans l'économie, il faut apporter à la suppression de ces *fonctions pathologiques* de grands ménagements.

C'est surtout à propos des rapports de l'herpétisme avec la tuberculose que ce point de pratique est soulevé. La solution qui lui est donnée est très-diverse. J'inclinerais, sans être sûr de

ne pas me tromper, à considérer l'herpétisme des tuberculeux comme ayant une sorte d'utilité.

Des accidents se produisant après la disparition d'un herpès habituel, d'une urticaire, d'un eczéma, quels moyens employer pour les faire disparaître? L'art est armé d'une certaine puissance pour réaliser ce résultat. J'indiquerai plus loin, à propos de l'étude des agents *exanthémogènes*, ou susceptibles de produire des éruptions, les moyens divers dont il dispose. Je ferai remarquer seulement que certaines particularités idiosyncrasiques, accusées par la production d'éruptions sous l'influence de divers aliments ou médicaments, peuvent être utilisées dans ces cas pour rappeler des dermatoses rétrocedées.

## CHAPITRE II

### Régime des herpétiques

Le régime alimentaire des herpétiques a une très-grande importance, comme le font pressentir les liens étroits de solidarité fonctionnelle qui existent entre l'état de la peau et celui de l'estomac. Cette influence de l'alimentation se révèle dans deux conditions différentes : ou bien quand les aliments sont stimulants et *poussent* à la peau, ou bien lorsque, en dehors de cette qualité générale, ils déterminent un de ces effets d'intolérance que leurs propriétés n'expliquent pas et qui est un phénomène de caprice idiosyncrasique qu'il importe de respecter. Aucune des manifestations de la diathèse herpétique n'est plus soumise à ces influences, qui varient presque toujours d'individu à individu, que l'eczéma, mais surtout l'urticaire. La viande de porc à l'état frais ou sous forme de charcuterie, les alcooliques, les condiments âcres, quelquefois le miel, les concombres, les champignons, le poisson et les viandes fumées, les œufs de poisson, les coquillages, les crabes, les homards, les écrevisses, mais principalement les moules, l'eau de Seltz, la valériane, le baume de copahu, peuvent réveiller l'urticaire avec la même énergie que les aliments précités. (Cazenave, *Répert. des sc. méd.*, t. XXX, p. 178, article URTICAIRE.) Les aliments suspects pour les herpétiques exercent, toutes choses égales d'ailleurs, une action d'autant plus fâcheuse que leur digestion s'accomplit dans des conditions moins hygiéniques, comme dans l'atmosphère étouffante des soirées, des théâtres ou des dîners d'apparat. Les herpétiques ont généralement l'expérience des caprices de leur

estomac et savent en tenir un compte prudent. Abstraction faite de ces idiosyncrasies qui, fort heureusement, ne se révèlent qu'à propos de ces aliments hasardeux et de haut goût que déconseillent les règles générales de la diététique, on peut dire que le régime des herpétiques doit être plutôt doux qu'épicé.

Nous devrions, pour demeurer dans les termes d'une pathologie générale correcte, nous arrêter aux six grandes diathèses que nous venons d'indiquer ; mais des nécessités de plan très-impérieuses, qui ne tiennent pas compte de l'état imparfait des questions et les supposent résolues, nous obligent à placer ici les modificateurs de quelques états constitutionnels qui ont certains rapports avec les diathèses, mais auxquels manquent des attributs importants de ces *affections*. Je devais en prévenir ici le lecteur, pour qu'il ne m'imputât pas à mal une généralisation qui ne serait pas absolument exacte. Le langage usuel s'écartant ici de la langue médicale, nous lui emprunterons le mot de diathèse qu'il applique à ces maladies générales.

La diathèse purulente ou pyogénisme, la diathèse érysipélateuse et la diathèse scorbutique, rentrent dans ce groupe que j'appellerai celui des *pseudo-diatèses*.

## SECTION SIXIÈME

### MODIFICATEURS DE LA DIATHÈSE PURULENTE

La diathèse purulente est toujours acquise, et elle peut se constituer de toutes pièces à l'occasion d'une purulence locale de cause tout accidentelle, comme celle qui résulte d'un traumatisme ou d'une action opératoire. Cette tendance de l'économie à produire du pus est sans doute aussi liée à certaines influences de milieu qui lui donnent un cachet épidémique, et alors elle affecte, avec l'érysipèle et la phlébite (qui n'est peut-être qu'un érysipèle des veines), une concomitance qui accuse sans doute entre ces maladies une certaine affinité de nature et de causes.

Trousseau, définissant la diathèse d'une manière très-large et n'y comprenant pas la notion de spécificité « une disposition spéciale en vertu de laquelle certains produits morbides se forment de préférence à d'autres et avec une facilité toute particu-